

J'ai regretté mes erreurs, à l'époque. Je me rendais compte que pareille ingénierie d'ordre législatif n'était pas sage du point de vue économique.

L'honorable M. Hugessen: Vous vous êtes repenti par anticipation.

L'honorable H. Haig: Il fallait bien. Je prévoyais que la mesure en question resterait en vigueur pendant des années. Elle a duré bien au delà de mes prévisions. En prenant cette mesure en faveur des producteurs, le Canada reconnaît que les cultivateurs ont consenti un véritable sacrifice et tente de les dédommager un peu des pertes qu'ils ont subies.

L'honorable W. D. Euler: Honorables sénateurs, comme je ne prévoyais pas que nous serions saisis aujourd'hui du bill à l'étude, je ne m'attendais pas à prendre la parole à ce sujet. Mais à mon sens, la mesure comporte certains principes dont ne tiennent suffisamment compte ni le Gouvernement ni ceux qui approuvent le bill.

Le seul raisonnement qu'on ait fait valoir à l'appui de la mesure,—et il n'est nullement convaincant,—c'est que les cultivateurs, ayant perdu des centaines de millions de dollars parce qu'il y a quelques années ils ont obtenu, en retour de leur blé, un prix inférieur au cours du marché,—l'estimation à deux milliards des pertes par le sénateur de Rosetown (l'honorable M. Aseltine) me semble fort exagérée...

L'honorable M. Aseltine: Il s'agit là des pertes de tous genres.

L'honorable M. Euler: ...devraient être dédommagés au moyen d'une loi autorisant le Gouvernement à fixer un prix minimum pour les produits agricoles. A la vérité, deux noirs ne font pas un blanc.

L'honorable M. Roebuck: Très bien!

L'honorable M. Euler: Je ne puis comprendre l'attitude du chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), qui est d'ordinaire assez conséquent et avec lequel je suis très souvent d'accord, lorsqu'il nous dit que, bien qu'il se soit opposé à la mesure au moment où elle a été présentée il y a quelques années, il n'a pas d'autre parti à prendre que de voter en faveur du bill. Je ne puis nullement m'expliquer un tel genre de logique. Il prétend que, nous étant engagés dans cette voie, il nous faut la suivre jusqu'à la ruine, ou jusqu'à la crise, alors que nous pourrions adopter des mesures rectificatives. N'est-il pas infiniment préférable de corriger notre erreur dès que nous la décelons? Deux noirs ne font pas un blanc. Si le principe était erroné il y a trois, quatre ou cinq ans, il le demeure aujourd'hui.

J'avoue que les cultivateurs avaient vraiment des griefs. Peut-être a-t-il été opportun, durant la guerre, de vendre notre blé à la Grande-Bretagne à des prix inférieurs aux cours mondiaux. Si c'était nécessaire, le fardeau de la perte aurait dû être supporté par toute la population du pays et non pas simplement par les agriculteurs.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Euler: Je veux bien me rendre à ce raisonnement. Et je n'amorcerai pas une autre discussion en soutenant que les cultivateurs ont obtenu plusieurs autres avantages, sous forme de versements aux agriculteurs de l'Ouest, avantages qui compensent dans une forte mesure les pertes dont ils se plaignent tant. Je pourrais signaler le tarif-marchandises du Col du Nid-de-Corbeau ou encore la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, en vertu de laquelle on a versé aux agriculteurs de l'Ouest des millions de dollars provenant des contribuables du pays.

L'honorable M. Aseltine: Que dire des céréales secondaires expédiées à l'Ontario?

L'honorable M. Euler: Fort bien, mais j'ai dit que deux noirs ne font pas un blanc. Même en reconnaissant les pertes dont j'ai parlé, je ne crois pas que le bill à l'étude soit le bon moyen de les compenser. Tout en allant jusqu'à concéder qu'il faudrait dédommager les cultivateurs de leurs pertes, je m'oppose au bill parce qu'il constitue une tentative d'imposer à notre population des obligations permanentes, en violation directe des principes que je soutiens. Je crois fermement que si nous voulons conserver le régime de l'entreprise privée, nous ne saurions tolérer pareille mesure. Je suis catégoriquement opposé au principe dont s'inspirent les subventions. Il a été appliqué à plusieurs fins mais presque toujours aux produits de la ferme.

L'honorable M. Horner: Qu'est la protection douanière accordée aux fabricants sinon une subvention?

L'honorable M. Euler: Encore une fois, deux noirs ne font pas un blanc. J'affirme, en toute bonne foi et bienveillance, que je suis quelque peu las d'entendre parler du malaise de certaines classes et de la pression qu'exercent sur les gouvernements,—et à laquelle ceux-ci sont trop enclins à céder,—des groupements qui veulent obtenir des faveurs que d'autres n'ont pas.

Je ne veux pas aborder un sujet qui ennuierait sans doute mes collègues, mais peut-on trouver un meilleur exemple de campagne organisée que celle qui s'est faite dans le cas de la margarine? On a qualifié de "budget à la crème glacée" l'exposé budgétaire qui a